

Privilège

[Français]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Sur le même rappel au Règlement, monsieur le Président. Je suis complètement d'accord sur la motion du député de Kamloops et je pense que cela pourrait nous satisfaire dans les circonstances pour démontrer qu'il y avait effectivement division sur ce vote-là.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, nous sommes d'accord également pour autant que la motion ne soit pas débattue, qu'elle soit mise aux voix immédiatement et qu'elle soit adoptée.

[Traduction]

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Les députés sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. le Président: De toute évidence, une plainte a été faite. On m'a présenté des instances. Il est très important que tous comprennent clairement que lorsqu'un député désire se plaindre de quelque chose à la Chambre, il vaut mieux qu'il ou elle s'adresse à moi personnellement et immédiatement.

C'est une hypothèse, sans plus, mais s'il se produit une erreur, surtout dans le cas d'un vote, le Président ne peut pas y remédier à moins que le Chambre n'y consente, comme elle l'a fait ce matin.

Je souhaite dire au député de Kamloops, et aussi à d'autres députés, à quel point j'ai apprécié la civilité avec laquelle cette question a été traitée et résolue ce matin. Je les en remercie.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE**LA FUIITE DE DOCUMENTS BUDGÉTAIRES**

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, le 27 avril 1989, la première chose que le ministre des Finances a faite dans la matinée, ce fut de soulever la question de privilège concernant la fuite budgétaire qui s'était produite la veille au soir. Les députés se rappellent sans doute les événements de ce jour-là. Les journaux en ont abondamment parlé.

• (1110)

J'ai prévenu Votre Honneur de mon intention de soulever cette question lundi de la semaine dernière. J'ai attendu jusqu'à aujourd'hui pour le faire afin de donner au gouvernement un certain temps pour préparer sa réplique et pour que nous puissions traiter de la question sans hâte. La question a évidemment perdu son caractère urgent, mais il s'agit d'une question importante dont on n'a pas discuté le 27 avril.

Je tiens à la soulever à nouveau parce que les affaires dont les tribunaux ont été saisis à la suite de cette fuite sont maintenant classées. La question n'est plus devant les tribunaux. Nous pouvons donc en discuter à la Chambre.

Les députés se rappellent sans doute l'ordre des événements. Il semble maintenant établi que deux fuites de ce budget se sont produites le ou vers le 24 avril 1989. Le ministre a appris ces fuites en même temps que tout le pays le 26 avril lorsque M. Small est apparu à la télévision en brandissant son exemplaire du *Budget en bref*.

Le ministre des Finances s'est présenté à la Chambre et, par le truchement du ministre de la Justice, a tenté d'obtenir que la Chambre siège plus tard ce soir-là. Comme la Chambre n'y a pas consenti, le ministre a dévoilé son budget à la télévision nationale, et a soulevé la question de privilège le lendemain.

Je remarque qu'à l'occasion de la question de privilège soulevée par le ministre, et qui fut la première à l'être ce jour-là, Votre Honneur a mentionné qu'il avait reçu préavis de plusieurs de ces questions. Le ministre n'a pas demandé à confier à un comité la tâche d'examiner les circonstances entourant cette fuite budgétaire ni quoi que ce soit s'y rapportant.

En fait, je ne sais pas exactement en quoi consistait la question de privilège du ministre. Il vous en avait donné préavis, mais il n'a pas vraiment réussi à démontrer le moins du monde qu'il y avait eu atteinte à ses privilèges.

Cette fuite l'a peut-être embarrassé, mais je soutiens que ses privilèges n'ont pas été violés davantage que ceux du reste d'entre nous. Nos privilèges, au fait, ont été atteints par la suite: d'abord parce que le budget a été dévoilé hors de la Chambre, chose sur laquelle je reviendrai dans un instant, et aussi à cause de la conduite subséquente du ministre des Finances et des autres ministres qui sont intervenus le 27 avril. Cela a, à mon avis, porté préjudice aux députés de l'opposition et nous a par